



Projets de travaux de Bachelor (TB) – Filière en Droit économique

Informations générales destinées aux organisations mandantes

Session 2020-2021

Juillet 2020



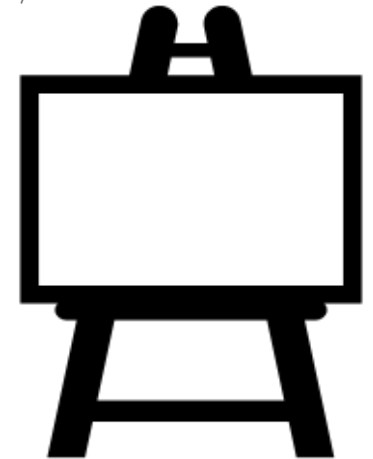


Objectifs généraux des TB en Droit économique

Le travail de Bachelor (TB) est un travail **personnel** par lequel l'étudiant-e doit démontrer :

- son aptitude à analyser **une situation réelle** ;
- son aptitude à **poser une problématique** et à la traduire en question(s) de recherche ;
- sa capacité à **contribuer à la résolution de problèmes** de nature juridique et/ou économique ;
- sa capacité à constituer une bibliographie et à citer ses sources de manière adéquate ;
- sa capacité à **élaborer et à présenter des solutions véritablement opérationnelles** en lien direct avec la réalité de l'organisation mandante.

L'étudiant-e assume la responsabilité générale de son travail et en particulier celle des conclusions et recommandations qu'il-elle formule dans celui-ci.





Nature du travail

- Intervention sur le terrain proposée par l'étudiant-e ;
- Validation du sujet par un-e enseignant-e de la HEG Arc et par la personne responsable des TB ;
- Recherche intégrée à un mandat effectué dans une organisation ;
- Rédaction d'un travail écrit d'une certaine ampleur pour 12 crédits ECTS ;
- Investissement en temps de l'étudiant-e : 360 heures de travail au minimum ;
- Soutenance orale du travail écrit de l'étudiant-e face à un jury.



Remarque : quelle que soit sa forme d'études (temps partiel ou plein temps), l'étudiant-e réalise son TB lors de sa dernière année de formation.



Critères de validation académique

Le projet de TB doit être validé par un-e enseignant-e de la HEG Arc qui vérifie notamment :

- Le titre du travail ;
- La description du sujet et son intérêt général ;
- L'identification de la problématique et le-s domaine-s du TB ;
- Les objectifs du travail ;
- Le projet de plan/table des matières ;
- Les questions de recherche et les étapes du travail ;
- Le projet de bibliographie, webographie et des autres sources à utiliser.



Par ailleurs, le projet de recherche proposé par l'étudiant-e doit être en phase avec le plan de cours de la filière.



Critères de validation administrative

La **validation administrative** par la personne responsable des TB dépend notamment des critères suivants (cf. art. 10 al. 1 de la directive de travail de Bachelor 2020-2021) :

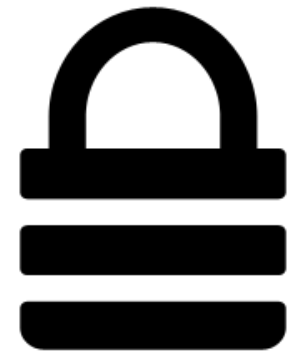
- Potentiel du sujet au vu des objectifs généraux d'un TB ;
- Conformité du dossier au regard des éléments prévus par la directive TB (nature du travail, forme, mandat, etc. ;
- Degré de dissemblance du sujet avec un éventuel sujet de TB déposé précédemment ou un sujet traité au sein d'une même organisation mandante ;
- Le risque de conflits d'intérêts.





Clause de confidentialité

- Les TB peuvent, sur demande de l'organisation mandante ou de l'étudiant-e à la HEG Arc, faire l'objet d'une **clause de confidentialité** (standardisée) ; cf. annexe 2 de la Directive TB 2020-2021.
- Signature du responsable de filière portant sur l'application au sein de la HEG Arc.
- Mention « CONFIDENTIEL » sur la page de garde de tous les documents, par exemple d'éventuelles annexes (responsabilité de l'étudiant-e).
- Récusation possible de l'expert-e externe par l'entreprise mandante.
- Attention: l'étudiant-e est chargé-e de transmettre la demande de récusation de l'expert-e dans les 5 jours ouvrables suivant la communication du nom de l'expert-e.
- La publication du titre (avec la raison sociale du mandant et le nom de l'étudiant-e) reste possible.





Soumission de projets par les entreprises

Vérification de l'adéquation du projet avec les objectifs généraux de la directive travail de Bachelor.

- Forme requise pour publication auprès des étudiant-e-s :
 - Un bref descriptif de l'entreprise
 - La problématique à analyser
 - Le mandat donné à l'étudiant-e
 - La personne de contact et ses références
 - Le tout, si possible, sur une page A4 au format .pdf à faire parvenir à chantal.tomasoni@he-arc.ch
- Offre publiée sur Intranet à destination de l'ensemble des étudiant-e-s.
- Offre retirée du site Intranet à la demande de l'entreprise mandante et au plus tard lorsque la phase de recherche de TB de la session en cours est terminée.



Pour toute question éventuelle...

Pierre-Yves Lavanchy
Responsable des travaux de Bachelor 20-21

☎ 032 930 20 31

✉ pierre-Yves.Lavanchy@he-arc.ch